

# LE PROJET RÉFÉRENDAIRE DU 28 SEPTEMBRE 1958 : CHRONIQUE D'UNE INITIATIVE COMMUNE DE L'ADMINISTRATION COLONIALE ET DU PDCI-RDA.

**Kouakou Mechak N'GORAN**

Attaché de Recherche

*Institut d'Histoire d'Art et d'Archéologie Africains (IHAAA)*

*Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB)*

*mechakngoran2@gmail.com*

**Marie-Trésor DJEDJE**

*Docteur en histoire politique*

*Université Alassane Ouattara (UAO)*

*Tokoss1990@gmail.com*

**Yao Jules YAO**

Attaché de Recherche

*Institut d'Histoire d'Art et d'Archéologie Africains (IHAAA)*

*Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB)*

*yyaojules@yahoo.fr*

## Résumé :

*Le 28 septembre 1958, les populations françaises et celles des territoires des deux grandes fédérations (AOF et AEF) furent appelées à se prononcer sur le projet constitutionnel présenté solennellement par le général de Gaulle le 4 septembre 1958 à Paris. La participation des territoires d'Outre-Mer au référendum était la conséquence juridique effective de leur affiliation à la République française. Ainsi, en Côte d'Ivoire, le projet référendaire fut soumis aux suffrages des Africains. De leur côté, l'administration coloniale et le PDCI-RDA invitent les électeurs à porter en triomphe le projet référendaire instituant la communauté franco-africaine chère à tous.*

**Mots clés :** Projet, référendum, vote, communauté, PDCI-RDA, administration coloniale

**Abstract:**

*On September 28, 1958, the people of France and of the various territories of the two major federations (AOF and AEF) were called upon to vote on the constitutional draft solemnly presented by General de Gaulle in Paris on September 4, 1958. The overseas territories' participation in the referendum was the effective legal consequence of their affiliation to the French Republic. In Côte d'Ivoire, for example, the colonial administration and the PDCI-RDA invited the electorate to vote in favor of the referendum project instituting the Franco-African community so dear to all.*

**Key words :** Project, referendum, vote, community, PDCI-RDA, colonial administration

**Introduction**

L’union française, instituée par la IV<sup>e</sup> République française le 27 octobre 1946, se retrouve en proie à une instabilité gouvernementale aggravée par la guerre d’Algérie. Par conséquent, devant l’incapacité des différents gouvernements, depuis 1954, à en finir avec cette guerre et à maintenir l’autorité de l’État sur l’armée d’Algérienne, la France rappelle au pouvoir le général de Gaulle en 1958 sous la pression de l’opinion publique française et de l’armée. Toutefois, le projet de la nouvelle constitution était l’une des conditions que de Gaulle avait émises à son retour au pouvoir au mois de mai 1958. En effet, cette constitution devrait corriger les impaires de la précédente et permettre à la France d’en finir avec les nombreuses crises dans ses territoires d’outre-mer. Ainsi, le 28 septembre 1958, les populations françaises et des fédérations de

l’Afrique occidentale française (AOF) et de l’Afrique équatoriale française (AEF) furent appelées à se prononcer sur le projet constitutionnel présenté solennellement par le général de Gaulle le 4 septembre 1958 à Paris. De concert avec le PDCI-RDA, l’administration coloniale invite les électeurs à porter en triomphe le projet référendaire.

En Côte d’Ivoire, comment ce référendum a-t-il été organisé ? Mieux, de quelle manière la propagande en faveur du « *oui* » a-t-elle obtenu la victoire écrasante qu’on lui connaît ?

Cet article a pour objectif de montrer la combinaison des efforts de l’administration coloniale et du PDCI-RDA pour l’adoption du projet communautaire en Côte d’Ivoire.

Dans le cadre de l’élaboration de cet article, la méthode de travail s’est axée sur une variété de sources, d’articles de journaux et des documents scientifiques. Nous avons ainsi confronté toutes les informations recueillies afin d’identifier leurs complémentarités. L’analyse et l’interprétation de cette documentation nous ont ainsi permis de structurer cette étude autour de deux grands axes.

## **1. Les phases préparatoires du projet constitutionnel : les actions de l’administration coloniale.**

Les phases préparatoires du référendum à l’initiative de l’administration coloniale sont perceptibles à deux niveaux : d’une part, les missions assignées à l’administration territoriale de Côte d’Ivoire et les tournées de propagande électorale du général de Gaulle, d’autre part.

### ***1.1. Les missions de l’administration territoriale de Côte d’Ivoire***

La loi du 4 juin 1958 qui délègue au gouvernement la charge de soumettre à l’approbation du peuple français une

nouvelle constitution donne le départ du processus constitutionnel. De ce fait, le 30 juin 1958 :

Une circulaire ministérielle confirmait aux hauts commissaires et chefs de territoires que participerait au référendum « la totalité du peuple français », c'est-à-dire les nationaux français majeurs des deux sexes jouissant de leurs droits civils et politiques, sans aucune distinction de statut civil, des territoires d'outre-mer aussi bien que de la France métropolitaine et des départements d'Outre-mer. (F. Simonis, 2008, p.62).

En effet, la participation des territoires d'Outre-Mer au référendum était la conséquence juridique effective de leur affiliation à la République française. L'organisation dudit projet constitutionnel étant ainsi une compétence d'État, les ministères territoriaux mettent tout en œuvre pour la bonne organisation de celui-ci.

Ainsi, l'établissement du vote obligatoire instituant, par ailleurs, la voie de conséquence à des sanctions pénales à l'encontre des abstentionnistes aurait même fait état de suggestion dans l'objectif de briser la chaîne de l'impartialité de certains électeurs vis-à-vis de ce scrutin. Il convenait donc que chaque administration territoriale prenne toutes les mesures en son pouvoir afin que la participation du corps électoral soit effective en incitant les électeurs à se rendre aux urnes, ce qui était pour eux une obligation morale. Par conséquent, le ministre de la France d'Outre-Mer, M. Bernard Cornut-Gentille, adresse un télégramme le 5 juillet 1958 aux hauts-commissaires des territoires en ces termes :

Les chefs de territoires, secrétaires généraux, inspecteurs des affaires administratives

fonctionnaires chargés des bureaux politiques et des bureaux d'études ainsi que les chefs de circonscriptions étaient appelés à rejoindre leur poste au plus tard le 1<sup>er</sup> août, aucun départ en congé n'étant possible avant la tenue du référendum<sup>1</sup>.

Par ailleurs, en Côte d'Ivoire, théoriquement, la neutralité de l'administration territoriale était de mise. En effet, il s'agissait pour elle d'organiser le scrutin et de s'assurer que celui-ci se déroule dans de bonnes conditions en mettant tout en œuvre pour obtenir un taux de participation élevé. Cette disposition ne se limitait qu'à l'organisation matérielle du scrutin. Cependant, le ministère de la France d'Outre-Mer rappelle le 12 août qu'une propagande officielle ayant pour objet d'inciter les électeurs à remplir leur devoir électoral ne pouvait être interprétée comme de la part de l'administration une atteinte à la neutralité. Par conséquent, répondant aux recommandations de leur ministre, les administrateurs firent comme toujours ce qu'ils faisaient le mieux : « *Ils parcoururent la brousse en tous sens. La tournée, cet art du commandement, permit à ceux qu'on appelait encore les "commandants" de multiplier les contacts avec les populations et de porter le message gouvernemental jusque dans les villages les plus reculés.* » (F. Simonis, 2008, p.69).

Au préalable, un grand effort de mobilisation fut entrepris auprès de la population métropolitaine installée sur le territoire. Cette propagande incitait les électeurs et électrices à s'enrôler ou à vérifier leur inscription sur les listes électorales et enfin qu'ils prennent effectivement part au référendum. Toutefois, relativement aux populations africaines, quelle portée significative pouvait avoir ces tournées des cadres de l'administration coloniale sur ces populations sans l'association des leaders locaux en qui elles s'identifient ? Comment

<sup>1</sup> ANCI, télégramme du ministère d'Outre-Mer, archive non classée.

pourraient-elles faire le choix favorable à un projet constitutionnel si elles ne sont ni informées des enjeux encore moins des impacts dudit projet ?

### ***1.2. La tournée africaine et la propagande électorale du général de Gaulle***

Dans l'attente de la mouture définitive du projet de constitution destiné à être soumis au peuple par voie référendaire, le général de Gaulle, grand artisan de ce projet constitutionnel, entreprend dans la semaine du 20 au 27 août 1958 une tournée dans les principales capitales africaines. Le but de cette campagne est d'exposer de fond en comble son projet de communauté aux peuples africains. À cet effet, lors de son déplacement le 24 août à Brazzaville, de Gaulle tient un discours sur la communauté franco-africaine en ces termes :

Ce qui est proposé, c'est que la métropole et les territoires d'Outre-Mer forment ensemble une communauté dans laquelle, je répète, chacun aura le gouvernement libre et entier de lui-même, et dans l'intérêt de tous (...) Cette communauté je vais la proposer à tous et à toutes, ensemble ou qu'ils soient. On dit, mais : « *nous avons droit à l'indépendance* » ; Quiconque la voudra pourra la prendre aussitôt. La métropole ne s'y opposera pas (...) Mais si le corps électoral, dans les territoires africains, vote « *oui* » au référendum, cela signifiera que par libre détermination, ses concitoyens ont choisi de constituer la communauté dont j'ai parlé, alors cette communauté sera instituée. On la fera fonctionner. Je suis sûr que ce sera pour le bien de tous<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Archives fondation Félix Houphouët-Boigny, *Évocation de l'histoire de Rassemblement Démocratique Africain à travers sa presse : 1946-1960*, Paris, C.R.D.A, p.75.

Par ailleurs, de la capitale malgache en passant par Brazzaville capitale fédérale de l'Afrique Équatoriale Française (AEF), il fait escale en Côte d'Ivoire. Le général de Gaulle reçu le 25 août à Abidjan, « *un accueil enthousiaste et par la voix d'Houphouët-Boigny la promesse d'un "OUI" massif de la Côte d'Ivoire à la communauté* » (J-N. Loucou, 2016, p.307). Un meeting fut organisé, à cet effet, au stade Géo-André d'Abidjan afin de permettre à l'hôte d'exposer son discours-programme.

Ainsi, le général de Gaulle, intervenant à la suite des allocutions de certaines personnalités locales<sup>3</sup>, prononce un discours assez convainquant. En effet, dans son allocution, il affirme qu'il serait juste et possible que les territoires d'Afrique prennent en main ce qui concerne leurs affaires intérieures et leur gouvernement. En outre, insiste-t-il sur la constitution de grands ensembles économiques, sociaux, culturels, qui représentent également des ensembles de sécurité commune. Dans la communauté franco-africaine à bâtir, les territoires d'Afrique auront la pleine et entière liberté de gérer leurs institutions et leurs gouvernements à l'intérieur d'eux-mêmes, soutient-il. Pour conclure son allocution, le général de Gaulle reprend en écho les points essentiels de son discours-programme présenté dans les villes précédentes d'Afrique<sup>4</sup>.

Dès son retour en métropole, à travers un discours tenu sur la place de la République à Paris le 4 septembre 1958, il présente solennellement au peuple français le projet de constitution que le gouvernement vient d'adopter qui sera soumis au référendum le 28 septembre : « *Voilà françaises, français, de quoi s'inspire et en quoi consiste la constitution qui sera, le 28 septembre soumise à vos suffrages. De tout mon cœur, au nom de la France,*

<sup>3</sup> Suivant l'ordre protocolaire, quatre personnalités politiques ont fait des allocutions en présence du général de Gaulle. Il s'agit de Félix Houphouët-Boigny (ministre d'État de la République Française, leader du PDCI-RDA), Philippe Yacé (représentant des anciens combattants), Armand Josse (représentant du gouvernement français) et Auguste Denise (vice-président du conseil de gouvernement).

<sup>4</sup> Fort-Lamy à Alger, le 22 août à Tananarive et le 24 août à Brazzaville.

*je vous demande de répondre : OUI ! » (C. de Gaulle, 1970, p.45)*

Ce discours a un écho retentissant en raison de la figure historique du général de Gaulle. En effet, depuis l'abaissement de la France en 1940, il a été la voix de la nation résistante et finalement victorieuse. Pour M. N'Goran (2022, 124) la campagne de France de 1940 avait assuré le prestige militaire du Général. Non seulement il avait sauvé l'honneur que M. Pétain avait trahi devant le III<sup>e</sup> Reich, mais il avait démontré sa supériorité intellectuelle sur le vieux maréchal. Le charisme du général lui conférait un immense prestige après de la population française. Ainsi, son rôle de rassembleur national et l'appui massif de l'opinion publique métropolitaine facilitent le lancement de son projet de constitution. À partir de cet instant, le général détenait toutes les cartes en mains pour voir triompher ledit projet constitutionnel.

Cependant, la véritable préoccupation qui se pose se situe au niveau des territoires d'Outre-Mer. Puisque, l'administration française se pose les questions de savoir : Comment mettre en place une propagande efficace pour garantir une forte mobilisation et un résultat conforme aux attentes du gouvernement ? Comment expliquer aux populations paysannes africaines le sens et l'enjeu du référendum ? C'est dans ce contexte que le PDCI-RDA joue sa partition.

## **2. Le déroulement de la propagande pour le "oui " ou le rôle déterminant du PDCI-RDA.**

Félix Houphouët-Boigny entame la propagande par des meetings de sensibilisation avant de confier la campagne proprement dite au conseil de gouvernement avec la formation de délégation par secteurs territoriaux.

## 2.1. *Les actions de Félix Houphouët-Boigny, leader du PDCI-RDA*

L’administration coloniale française confrontée à la problématique de la propagande électorale relativement au scrutin du 28 septembre trouve la solution en confiant la tâche de la mobilisation aux dirigeants locaux. Effectivement, il était évident pour l’administration coloniale que le succès du référendum dépendrait avant tout de la position des dirigeants politiques qui contrôlaient les exécutifs locaux mis en place par la loi-cadre. Ainsi, dans la colonie de Côte d’Ivoire, la décision que prendrait le PDCI-RDA, relativement à sa position sur la communauté franco-africaine serait capitale. Le leader du PDCI-RDA, Félix Houphouët-Boigny, ayant siégé au comité consultatif en charge de préparer l’avant-projet du référendum approuve la politique de la communauté prônée par le général de Gaulle et appelle la population à voter pour le « *oui* » au référendum du 28 septembre. Par ailleurs, lors de la visite de Charles de Gaulle, dans le but d’obtenir l’adhésion de la population africaine à la communauté proposée, M. Houphouët-Boigny, « *soucieux du bon déroulement de ce meeting fait arrêter et détenir les opposants hostiles à la communauté dans les locaux de la sûreté* » (F. Simonis, 2008, p.62). Son attachement au projet communautaire de la France avec les territoires d’Outre-Mer est indéniable. D’autant plus qu’il est l’un des artisans dudit projet à soumettre au référendum. C’est ainsi que, lors de son discours au cours du meeting tenu au stade Géo-André d’Abidjan, le 7 septembre 1958, M. Houphouët-Boigny (2016, p.621) affirme :

En ce qui nous concerne nous de la Côte d’Ivoire, nous du RDA, je ne vois pas comment le RDA ne se trouverait pas satisfait par le texte constitutionnel qui a été élaboré, je ne vois pas comment le RDA

pourrait tuer cet enfant qui est le sien, en refusant de voter « OUI » (...) Je veux compter sur toute la population ivoirienne pour donner l'exemple, à commencer par mes frères métropolitains, qui, tous doivent se faire inscrire. L'abstention serait en effet une lâcheté. Il faut voter « OUI » (...) Encore un effort, mes frères métropolitains et africains, le but n'est pas loin, il est là, à notre portée : la communauté franco-africaine humaine, égalitaire et fraternelle. Nous devons réussir cette expérience unique au monde pour le plus grand bien de la Côte d'Ivoire.

Pour lui, la Côte d'Ivoire ne saurait prospérer sans l'aide de la France. Par conséquent, il exhorte la population à ne pas tenter le piège de la sécession à travers une indépendance trop vite acquise sans expérience et non préparée. Houphouët-Boigny appelle ainsi la population africaine, mais aussi métropolitaine à l'union autour du projet communautaire qui selon lui n'apporterait que du bonheur aux différents peuples. Avec beaucoup d'images, s'adressant aux métropolitains sur l'enjeu de cette constitution, il utilise un proverbe africain pour ainsi rendre plus explicite ses propos lors de son discours. Ce proverbe : « *qui veut qu'un père nourrisse son enfant jusqu'à ce qu'il lui soit poussé des dents afin que l'enfant le nourrisse quand il aura perdu les siennes* » (F. Houphouët-Boigny, 2016, p .621). Enfin, il les exhorte à voter massivement en faveur du référendum en ces termes : « *Pour ce qui est le plus cher à nos cœurs, pour le triomphe de la fraternité entre les peuples, tous, quelle que soit leur appartenance politique, votez unanimement avec nous "OUI" à la constitution* » (F. Houphouët-Boigny, 2016, p .621).

Le discours de M. Houphouët-Boigny eut un écho très favorable auprès de la population métropolitaine. En effet, outre l'action

du PDCI-RDA dans la sensibilisation des électeurs pour l'adoption du projet de constitution par voie référendaire, les grandes maisons de commerce depuis leur adhésion à la politique d'unité politique en 1956 s'étaient rangées du côté du RDA. Ainsi, à travers toutes les actions de ce parti, qui de par son action, est devenu un parti de gouvernement. La chambre de commerce à travers l'allocution de M. Agostini, président de la commission permanente de l'Agence de télécommunication de Côte d'Ivoire (ATCI), représentant la chambre de commerce de la Côte d'Ivoire, interpelle toute la population métropolitaine de la Côte d'Ivoire en la remerciant de son action incessante pour le rapprochement fraternel de tous ses habitants à se ranger du côté du PDCI-RDA pour les éminents services que ce parti politique rend à l'Union Française<sup>5</sup>.

Effectivement, cela n'a pas été étonnant de voir l'engouement des colons métropolitains à travers la propagande électorale et la mobilisation dans les bureaux de vote pour approuver la constitution proposée. Par exemple, au cours de cette période de sensibilisation, tous les Abidjanais ont pu voir un énorme « OUI », haut de trois mètres, avec les couleurs de la République française installées au sommet de l'immeuble de l'EECI visible de très loin et symbolisant à merveille la pensée des Ivoiriens en ces jours de référendum. C'est à M. Brilhaut, directeur de la société Neron-Afric, fabricant d'enseignes luminescentes que revient l'initiative de cette installation. Il l'a réalisée gracieusement après avoir pris contact avec le service de l'information et de l'EECI<sup>6</sup>. En somme, cette période préparatoire de précampagne initiée par le leader du PDCI-RDA se consolide par la formation de section de mobilisation issue du conseil de gouvernement ivoirien pour la propagande électorale.

<sup>5</sup> Cf., *La Concorde*, numéro spécial du samedi 26 mai 1956, p.3.

<sup>6</sup> Cf., *Abidjan-Matin*, N° 2161, du lundi 29 septembre 1958, p.1.

## *2.2. La campagne électorale menée par le conseil de gouvernement*

La propagande électorale pour le "OUI" au niveau des masses africaines, elle est confiée effectivement à l'initiative du conseil de gouvernement de Côte d'Ivoire. Un conseil élu le 15 mai 1957 et présidé par gouverneur Ernest de Nattes, chef du territoire<sup>7</sup>. En effet, plusieurs délégations furent constituées dans l'objectif de parcourir les différents cercles et subdivisions pour entretenir les masses sur la valeur du programme communautaire qu'ils devront approuver le 28 septembre. Ainsi, les différents émissaires du conseil de gouvernement ont animé des meetings dans l'objectif de faire comprendre l'importance du choix de la communauté tout en retraçant de fond en comble le discours de M. Houphouët prononcé le 7 septembre à Abidjan. Cette propagande électorale pour le "OUI" prit l'apparence d'une campagne de sensibilisation des populations en raison du choix de la politique déjà opérée par les leaders locaux. Par conséquent, il appartenait au conseil de gouvernement de montrer les raisons qui ont motivé l'adhésion de la Côte d'Ivoire à cette Communauté qu'offrait la figure paternaliste qu'est la France. Ainsi, à travers les tournées dans les différentes subdivisions du territoire, les ministres chargés de faire connaître le projet ont animé des meetings et entendu la masse avec des messages forts de sens. C'est ainsi que M. Auguste Denise lors de son déplacement dans le chef-lieu de cercle de Bondoukou s'adresse aux populations en ces propos :

Nous avons besoin de la France, comme un nourrisson a besoin de sa mère. Si nous allons à l'indépendance sans savoir marcher, nous courons le risque de ne pas avancer du tout. Sachons marcher avant de vouloir courir et prétendre voler de nos

<sup>7</sup> Le gouverneur Ernest de Nattes « dirige » la Côte d'Ivoire du 23 février 1957 jusqu'à la date de proclamation de l'indépendance du territoire le 7 août 1960.

propres ailes. La communauté est la meilleure alternative qui s'offre à nous. Comme instruit le 7 septembre dernier par Houphouët, votons massivement OUI le dimanche la sécurité économique et l'assurance d'un avenir prometteur<sup>8</sup>.

Aussi, dans la même politique de sensibilisation à travers les meetings dans les circonscriptions initiés par le PDCI-RDA, les déplacements sont soutenus par l'administration Ernest de Nattes. Le ministre M. Jean-Baptiste Mockey, accompagné de toute sa délégation, anime son meeting dans le cercle d'Aboisso. Il parle ainsi à la foule :

Houphouët vous a-t-il déjà trahi ? Ne vous a-t-il pas donné à vous et à vos enfants la légitimité et la reconnaissance ? Le ministre Houphouët est comme notre boussole, il conduit le navire du pays ne lui tournons pas le dos. Le choix est fait, il nous convient de voter massivement le 28 septembre pour témoigner notre reconnaissance à l'homme qui donne de sa personne pour le pays<sup>9</sup>.

Les propagandistes du PDCI-RDA dans les tournées rassurent la population sur les bases de la Communauté qui, comme ils tentent de le démontrer, serait un ensemble politique et économique plus vaste à l'intérieur duquel chaque territoire pourrait bien évidemment tirer profit. Ils s'insurgent contre les propos diffamatoires des sécessionnistes. Pour eux, la Communauté ne sera pas marquée d'une étiquette d'asservissement comme le prétendent ces derniers. Mais, plutôt d'une collaboration et d'aide mutuelle dont les plus grands bénéficiaires seraient les territoires d'Outre-Mer si bien

<sup>8</sup> Cf., Abidjan-Matin, N° 2159 du vendredi 26 septembre 1958, p.2.

<sup>9</sup> Cf., Abidjan-Matin, N° 2159 du vendredi 26 septembre 1958, p.3.

évidemment ils acceptent par un vote massif le projet communautaire.

Par ailleurs, dans la Communauté instituée par la présente Constitution, les « *États jouissent de l'autonomie ; ils s'administrent eux-mêmes et gèrent démocratiquement et librement leurs propres affaires. Il n'existe qu'une citoyenneté de la Communauté. Tous les citoyens sont égaux en droit, quelles que soient leur origine, leur race et leur religion. Ils ont les mêmes devoirs* »<sup>10</sup>. Encore, de Gaulle à Abidjan dans son discours donne les fondements sur lesquels la future Communauté repose : « *Dans la communauté Franco-Africaine que nous proposons, les territoires d'Afrique auront la pleine et entière liberté de leurs institutions et de leurs gouvernements à l'intérieur d'eux-mêmes. Avec la métropole, ils mettront en commun, dans un domaine qui appartiendra à tous (...)* » (G. Cangah, S-P. Ekanza, 1978, p.202). (Voir ci-après la répartition des responsables de campagne par secteurs territoriaux).

**Tableau n° 1 : répartition des responsables de la campagne du référendum par secteurs territoriaux**

CIRCONSCRIPTIONS	NOMS, PRÉNOMS ET FONCTIONS
Cercles de (Korhogo, Man, Gagnoa)	M. Houphouët-Boigny, Ministre d'État
Cercles de (Dimbokro, Daloa, Bondoukou, Grand-Lahou, Agboville)	Président Denise Auguste
Cercle (Abidjan), (Grand-Bassam) (Aboisso)	M. Mockey, Ministre de l'intérieur, Président Yacé, Maitre Josse, Sénateur

<sup>10</sup> Article 77 de la Constitution de la République Française tiré du Journal officiel de la communauté n° 1 du 15 février 1959, p.2.

Cercle de Bondoukou	Dr Djessou, Ministre de la santé publique
Cercle (Agboville) (Abengourou)	M. Fiankan, Ministre du travail M. Konan Kanga
Cercle de (Sassandra) (Gagnoa)	Maitre Josse, Sénateur M. Saller, ministre du plan
Cercle de Bouaké	M. Boka Ernest, Ministre de l'éducation
Cercle de Katiola	M. Guirandou, Conseiller de l'U.F.
Cercle de Korhogo	M. Delafosse, Ministre des Finances M. Coulibaly Mamadou, Conseiller de l'U.F.
Cercle d'Odienné	M. Kacou, Ministre de l'enseignement technique
Cercles de (Daloa, Bouaflé)	M. Millier, Ministre des travaux publics
Cercle de Séguéla	M. Loua Diomandé, Ministre de la fonction publique
Cercle de Grand-Lahou	M. Anoma, Ministre de l'agriculture M. Huberson Pierre
Cercle de Man	M. Williams, Ministre des affaires économiques M. Robert Léon, Conseiller de l'U.F.
Cercle de Tabou	M. Robert Léon, Conseiller de l'U.F. M. Sylla Ibrahim
Cercle d'Abidjan	Mme. Sakoum Margueritte Mme. Yacé George

**Source :** Archives de la Fondation FHB, dossier 2 D -120.

En dehors des multiples tournées électorales, dans les subdivisions et cercles, initiées par le RDA et soutenues activement par le pouvoir colonial, la propagande électorale relativement au référendum du 28 septembre connut un renouveau au niveau des méthodes de propagande. En effet, la pose d'affiche électorale au préalable n'était pas l'objet d'une meilleure technique de propagande et des plus prisées en raison du fort taux d'analphabétisme des masses populaires. Notamment, en 1956, durant les campagnes des élections législatives : « *Seule la liste syndicale Fournier-N'Diaye fit un effort, d'ailleurs limité à la seule ville d'Abidjan. Le R.D.A. pour sa part, n'édita qu'une seule affiche représentant un éléphant, le symbole du parti, avec cette seule mention "Votez R.D.A."* ». (M. Vignaud, 1956, p.576)

Toutefois, en raison de l'importance de l'enjeu et du fait d'en être l'artisan du projet constitutionnel, le pouvoir colonial avec de grands moyens imprime plusieurs affiches électorales qui sont placardées dans tous les chefs lieu de cercle et de subdivision du territoire ivoirien. Cette innovation généralisée de l'affiche électorale comme moyens de persuasion politique résulte du fait que les populations ne perçoivent pas forcément le sens véritable de ce vote référendaire. Leurs voix sont automatiquement portées sur les directives de leurs représentants locaux. Ils ont besoin qu'on leur dise quoi faire. Par ailleurs, la capacité de persuasion de l'image correspond pour le mieux à cet entretien permanent de la masse avec sa consigne de vote. Sans forcément s'en rendre compte, la vue du même mot d'ordre « *oui* » à chaque coin de rue a joué un rôle très important dans cette campagne électorale d'autant plus que la plupart des populations n'ont pas assisté aux meetings organisés lors des tournées des membres du conseil de gouvernement. Il a donc fallu adopter une technique muette, mais grâce à son aspect visuel, plus accessible qui serait perçu

par la majorité de la population grâce à son caractère omniprésent.

## Conclusion

Le projet constitutionnel soumis par référendum aux peuples français et des territoires d'outre-mer était une initiative commune de l'administration coloniale et du PDCI-RDA. Les autorités ivoiriennes confiantes et satisfaites de la propagande électorale en faveur du "OUI" ne cachent pas leur enthousiasme et leur impatience quant à la tenue du référendum. Le constat des résultats à cette consultation électorale vient en effet corroborer la confiance au triomphe au "OUI" et surtout confirme le poids du PDCI-RDA dans la colonie de Côte d'Ivoire. Sur « *1 608 808 suffrages exprimés, 1 608 307 électeurs votent pour le "OUI" et seulement 224 pour le "NON"* »<sup>11</sup>. Ainsi, malgré la campagne négative menée par des éléments du Parti du Regroupement Africain (PRA), soutenu par la Fédération des étudiants d'Afrique Noire en France (FEANF), en Côte d'Ivoire le "OUI" l'emporte d'une manière écrasante.

## Sources et bibliographie

### Sources d'archives et imprimées

**ANCI**, télégramme du ministère d'Outre-Mer, archive non classée.

**Archives de la FHB**, dossier 95 330, relatif aux affiches électorales

**Archives de la Fondation FHB**, dossier 2 D -120.

---

<sup>11</sup> Cf., Abidjan-Matin, N° 2164, du jeudi 2 octobre 1958, p.1.

**Archives de la Fondation FHB, Évocation de l'histoire de Rassemblement Démocratique Africain à travers sa presse : 1946-1960, Paris, C.R.D.A.**

### Source audiovisuelle

**FERRARI Alain, N'BOKOLO Elikia, SAINTENY Philippe, L'Afriques(s) une Autre histoire du 20<sup>ème</sup> siècle-Acte 2 (1945-1964) : l'ouragan africain, 2015, 1h 28minutes 28 secondes.**

### Articles de journaux

- Cf., *La Concorde*, numéro spécial du samedi 26 mai 1956.  
Cf., *Abidjan-Matin*, N° 2159 du vendredi 26 septembre 1958.  
Cf., *Abidjan-Matin*, N° 2161, du lundi 29 septembre 1958.  
Cf., *Abidjan-Matin*, N° 2164, du jeudi 2 octobre 1958.  
Cf., *Journal officiel de la communauté*, N° 1 du 15 février 1959.

### Bibliographie

**CANGAH Guy, EKANZA Simon-Pierre, 1978, *La Côte d'Ivoire par les textes. De l'aube de la colonisation à nos jours*, Abidjan, NEA.**

**DE GAULLE Charles, 1970, *Discours et messages : avec le renouveau 1958-1962*, tome III, Paris, Plon.**

**HOUPHOUËT-BOIGNY Félix, 2016, *Discours et message : 1945-1959*, tome 1, Abidjan, les éditions FHB.**

**LOUCOU Jean-Noël, *La Côte d'Ivoire coloniale : 1893-1960*, 2016, Abidjan, les éditions FHB et CERAP, deuxième édition.**

**SIMONIS Francis, « L'administration coloniale et le référendum du 28 septembre 1958 dans les fédérations d'AOF et AEF », in *Outre-mer*, tome 95, N° 358-359, 1<sup>er</sup> semestre 2008.**

**VIGNAUD Michel**, « Les élections du 2 janvier 1956 en Côte d'Ivoire », in *Revue française de science politique*, 6<sup>e</sup> année, N° 3, 1956.